

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 JUILLET 2015

- **Début de séance : 19h10**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Present(e) (s) : Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, Cl. DUPONT, B. FAVARO, Ch. BULAT, S. BLAREAU, D. DUQUENNE, B. ADAM, F. BON**
- **Procuration :**
D. DUQUENNE donne procuration à D. DOUYLLIEZ
- **Absent (e) (s) excuse (e) (s):**
Ph. LOIEAU

Approbation du conseil municipal du 9 juin 2015

A l'unanimité des membres présents, approbation du conseil municipal du 9 juin 2015

Approbation de l'ordre du jour

- 1) Approbation du conseil municipal du 9 juin 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Rapport réunion conseil communautaire
- 5) Participation financière, école de Bavay
- 6) Règlement intérieur de la salle communale
- 7) Mission d'architecte
- 8) Ruelle au bout de la pâture
- 9) Questions diverses

Rapport réunion du conseil communautaire de la CCPM

La PLUI sera obligatoire (loi du 24/03/2014). Pour bénéficier des subventions de l'état, le PLUI doit être réalisé avant fin 2019.

Le PLUI répondra à un projet communautaire intégrant les données du grenelle environnement du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Suivant la délibération du 30 juin 2014, le conseil communautaire est prié de déclarer d'intérêt communautaire : le service infirmiers à domicile des personnes âgées et les adultes handicapés du Bavaisis jusqu'au 31/12/2015. (Restitution aux communes du territoire au 01/01/2016)

Le portage de repas aux aînés dans les communes de l'ex CCB jusqu'au 31/12/2015 (restitution aux communes le 01/01/2016).

Il est précisé qu'à défaut de restitution, il convenait de généraliser cette action moyennant un cout estimé à 200 000 €

Le conseil communautaire est prié de déclarer d'intérêt communautaire : l'activité physique adaptée à destination des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile.

Le conseil communautaire assurera l'instruction des dossiers RSA par délégation du département ou toute autre allocation qui s'y substituait, ainsi que l'accompagnement social vers l'emploi des bénéficiaires.

La procédure d'appel d'offres relative aux renouvellements des marchés de collecte des ordures ménagères est en cours. Cette consultation a du être prolongée suite à une modification dans le cahier des charges en cours de procédure.

Participation financière école de Bavay

Une convention régissant la participation aux frais de fonctionnement des écoles (OGEC de l'école privée de Notre Dame de l'Assomption à Bavay et la commune d'Audignies) pour les enfants scolarisés dans cet établissement est signée.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans sur la base de 300 € par élève. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

Règlement intérieur de la salle communale

Le planning annuel en 2015/2016 sera établi en septembre.

Les horaires de réservation seront les suivants :

- du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00
- le samedi matin de 10h00 à 12h00

La location de la salle communale est réservée en priorité aux Auldinois pour un montant de 70 €.

Une chèque de caution à l'ordre de la commune sera remis un mois avant le jour d'utilisation de la salle.

Le règlement de la location fera l'objet d'un titre à l'ordre de la commune.

Le conseil municipal approuve ce règlement à disposition en mairie.

Mission d'architecture

MV2 architecte est retenu pour l'étude des travaux d'extension de la mairie et aménagement de la salle communale.

Ruelle au bout de la pâture

Le débroussaillage sera réalisé en septembre par l'agent technique de la commune. On chiffrera le prolongement des tuyaux d'évacuation.

Questions diverses

- la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite de la salle communale est en cours de réalisation.
- Une demande de subvention est rédigée pour la réalisation de trottoirs de la rue de la Longueville côté impair.
- Le 24/06/2015, le protocole « participation citoyenne » est signé entre l'Etat et la commune d'Audignies. L'achat de panneau est prévu pour signaler cette adhésion.
- Il est précisé aux élus locaux qu'ils peuvent être affiliés à la CPAM. Les indemnités de fonction de certains d'entre eux seront assujetties aux cotisations de sécurité sociale.
- Le conseil municipal approuve l'actualisation des dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence relative au PLU ou au document d'urbanisme en tenant lieu et aux cartes communales à la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM).

Fin de séance : 21h30

Le Maire,
Ch. DORLODOT

